

l'intention d'aider financièrement les pêcheurs ou de les indemniser?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Je me suis mis en rapport avec les deux ministres du Québec que ce problème concerne. Il semble n'y avoir aucune difficulté dans les régions en aval de Québec où l'eau est salée.

#### LA DURÉE DE LA DÉCONTAMINATION DES EAUX MERCURIELLES

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Une question supplémentaire. Étant donné que les experts québécois et suédois sont en désaccord quant au temps que le mercure demeure dans le poisson, les estimations variant entre 26 semaines et un siècle, et quant à ses effets sur les pêcheries en général, le ministre peut-il prévoir avec certitude la durée des opérations de décontamination des cours d'eau contaminés par le mercure? Peut-il nous dire également si son ministère insiste pour que toutes les nouvelles usines donnent l'assurance que leurs déchets aqueux ne contiendront pas de mercure?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Il n'y a en réalité aucune divergence d'opinion entre les experts du Canada et ceux de la Suède sur cette question. La force du mercure est coupée de moitié dans les poissons de deux à trois mois. Autrement dit, la teneur de mercure sera réduite de moitié dans environ 70 jours. En ce qui concerne la seconde partie de la question, nous poursuivons, de concert avec les provinces intéressées, le processus de décontamination nécessaire pour supprimer les sédiments dangereux qui se sont déposés au fond des rivières touchées.

**M. Crouse:** Une question supplémentaire. Dans la dernière partie de ma question, je demandais au ministre s'il insiste pour que les nouvelles usines donnent l'assurance que leurs eaux résiduaires ne contiendront pas de mercure.

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entretenus plusieurs fois ici à Ottawa avec les représentants de toutes les compagnies en cause. Elles nous ont donné l'assurance qu'elles feront tout en leur pouvoir pour épurer leurs déchets le plus rapidement possible.

#### L'HABITATION

##### LA STIMULATION DES MISES EN CHANTIER— L'OBJECTIF POUR 1970

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je souhaite la bien-  
[M. Yanakis.]

venue au ministre d'État chargé de l'habitation à l'occasion de son retour à la Chambre. Je pensais qu'il avait quitté le pays définitivement après avoir vu les chiffres sur les mises en chantier au cours des quatre premiers mois de l'année. Permettez-moi de demander au ministre si, compte tenu de ces chiffres, il peut nous dire très brièvement et en termes généraux quelles mesures il compte prendre pour stimuler la construction domiciliaire d'ici la fin de l'année, et quel objectif il espère atteindre cette année?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du chef de l'opposition a déjà été posée plusieurs fois; j'ai alors pris la liberté de suggérer qu'on y réponde plutôt sous forme d'une déclaration à l'appel des motions. Je me demande si le chef de l'opposition aimerait modifier sa question dans ce sens?

**L'hon. M. Stanfield:** Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre serait-il prêt à indiquer à la Chambre les mesures qu'il envisage pour amener la construction domiciliaire au niveau requis, et ce qu'il croit être ce niveau pour l'année en cours.

**L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, cette question pourra être examinée en détail lorsque je soumettrai mes crédits au comité, au début de la semaine prochaine, je crois. D'ici là, je tiens à dire que mon voyage a déjà eu un résultat: je suis frappé par le fait que notre pays a de meilleures normes en matière de logement et un plus grand nombre de mises en chantier que presque tous les pays que j'ai visités et avec les dirigeants desquels je me suis entretenu.

**Des voix:** Oh, oh!

#### LES RELATIONS OUVRIÈRES

##### LA GRÈVE DES REMORQUEURS EN C.-B.—L'ARMEMENT ET LES RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ —LES MESURES GOUVERNEMENTALES EN VUE DE RÉGLER LE DIFFÉREND

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre suppléant au sujet de la grève des remorqueurs en Colombie-Britannique qui bouleverse fâcheusement l'économie. Cette grève porte sur la question de l'équipage et de la sécurité. Le gouvernement prend-il des mesures pour amener les parties à composition? Le ministre du Travail étant malade, a-t-on chargé un de ses collè-